



Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Prénouvellon, Membrolles,
Tripleville, Charsonville, Verdes, Ouzouer le Marché

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Ecoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 3 mars à dix-sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 17 février 2026

Présents titulaires :

- Pour la commune de Beauce la Romaine : Bernard ESPUGNA, Philippe POITOU, Jean-Charles GAUCHERON, Christian ROUBALAY, Gérard GOUDEAU, Jean-Paul BEDIOU
- Pour la commune de Charsonville : Bruno VIVIER, Christine VEUILLE

Présents suppléants, non votants : Sylvaine GENDRAULT, Jérôme SEJOURNE,

Absents excusés : Franck POINTEAU, Sylvain GAUTHIER

**Délibération n°
2026-04**

**Nombre de
membres :**

En exercice :
9

Qui ont pris part à la
délibération :
8

OBJET : avenant n°1 Véolia

Le Comité Syndical

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le contrat de prestations de services signé avec Véolia le 5 août 2022,

Considérant le développement du périmètre du marché comprenant l'ajout d'une bâche de 400m3 et d'un surpresseur à Ouzouer le Marché.

Délibère

Article 1 : Le Comité Syndical autorise le Président à signer l'avenant Véolia n°1

Article 2 : Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Pour extrait conforme au registre

Acte rendu exécutoire après publication

et dépôt en Préfecture le

Le Président, Bernard ESPUGNA

